

École primaire du Val De Guéblange
6 et 7 place de Gaulle
57430 Le Val De Guéblange
03 87 01 67 37
ce.0572837@ac-nancy-metz.fr

Compte-rendu du Conseil d'école du 21 octobre 2022

Ecole Primaire du Val De Guéblange

Personnes présentes :

Les représentants des parents d'élèves :

Mme BOEHM Charline

Mme BOUSCHBACHER Laurence

Mme KLEIN Sophie

Mme KOEHLER Cécile

Les élus locaux :

Mme BOUR BUR Sonia, maire du Val de Guéblange

Mme SCHEIDT Agnès, adjointe

Le personnel éducatif :

Mme NIEDERLAENDER Nathalie

M GINSBURGER Fabien

Présentation de l'équipe pédagogique et des membres présents.

Rôles et attribution du conseil d'école :

Les élections ont eu lieu le 7 octobre 2022.

Une seule liste indépendante était représentée.

En chiffre :

- 100 inscrits
- 63 votants

- 55 suffrages exprimés

Soit une participation de 63 %

Sont élues :

Mme BOUSCHBACHER Laurence (T)

Mme ENDERLIN Delphine (T)

Mme WERQUET Marie (T)

Mme BOEHM Charline (S)

Mme KLEIN Sophie (S)

Mme KOEHLER Cécile (S)

3 conseils d'école auront lieu dans l'année :

- Ce vendredi 21 octobre
- Le vendredi 7 avril 2023 (estimation)
- Le vendredi 16 juin 2023 (estimation)

- Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.

- Le conseil d'école donne son avis sur :

- le fonctionnement de l'école
- les actions particulières menées
- les conditions du fonctionnement matériel et financier de l'école
- les conditions d'une bonne intégration d'enfants handicapés
- les actions éducatives innovantes
- l'utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires

- Le conseil d'école adopte le projet d'école (2022-2026).

- Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives.

- Les représentants sont les porte-paroles des autres parents d'élèves.

Cette action doit être menée dans les 2 sens, aussi bien pour rendre compte de ce qui est fait à l'école, dit en conseil d'école, que pour rapporter la parole de parents qui ne sont pas présents au conseil d'école.

Projet d'Ecole

C'est le document cadre pour aider l'équipe enseignante à orienter ses actions.

Réalisé à partir d'un diagnostic des besoins (pédagogiques mais également sociaux ou culturels),

un nouveau projet d'école est rédigé cette année. Ce Projet s'étend sur la période 2022- 2026.

Les axes retenus sont l'EDD (biodiversité), des compétences en mathématiques (décomposition numérique, franchissement de dizaines, résolution de problèmes) et les liens avec le réseau pédagogique local (projet en allemand avec le collège de Sarralbe).

Nous aimerions organiser une sortie de fin d'année au zoo de Sarrebruck pour nourrir certains de ces projets (biodiversité, enseignement de l'allemand).

Sécurité à l'école : Protocole sanitaire, PPMS, risque incendie

Nous sommes toujours en Sécurité renforcée - Risque attentat. La vigilance est renforcée, des pictogrammes sont apposés aux entrées de l'école.

Il est demandé aux parents de ne pas créer d'attroupement aux abords de l'école ; tout le monde veille et signale tout comportement étrange aux abords de l'école.

Les élèves sont sensibilisés aux différents risques ; des exercices ont lieu tout au long de l'année scolaire.

Evolution des effectifs :

En fin d'année scolaire 2021 - 2022 l'école comptait 74 élèves.

Pour la rentrée 2022 - 2023 l'école compte 72 élèves, répartis ainsi :

- PS - MS – GS : 28 élèves (5 PS – 13 MS – 10 GS)
- CP – CE2 : 19 élèves (12 CP - 7 CE2)
- CE1 - CM1 – CM2 : 25 élèves (7 CE1 - 12 CM1 – 6 CM2)

Soit un total de 28 élèves de maternelle et 44 d'élémentaire.

Règlement Intérieur de l'école primaire « Au Déclic » du Val de Guéblange :

Le règlement intérieur de l'école primaire « Au Déclic » (joint en annexe à ce compte-rendu) est adossé au Règlement Type Départemental.

Le règlement type départemental est consultable sur le site de la DSDEN

<http://dsden57.ac-nancy-metz.fr/reglement-type-departemental-des-ecoles-maternelles-et-elementaires-septembre-2015--69923.kjsp?RH=ETS57>

Lecture du règlement.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

Le règlement intérieur de l'école est consultable dès sa mise en ligne sur le site internet de l'école.

<http://www.ecoleduval.sitew.fr/>

Points à surveiller :

- absentéisme (beaucoup de maladies, notamment le lundi matin)
- objets interdits : téléphones portables et objets connectés, sucettes, bonbons en trop grande quantité

Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) remplacent l'aide personnalisée :

- elles s'ajoutent aux 24 h d'enseignement par semaine sur le temps scolaire
- elles se déroulent par petits groupes d'élèves
- elles sont organisées par les enseignants
- elles peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants
- elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école
- elles nécessitent l'accord des parents
- elles ont lieu 36h par an, soit 1 h en moyenne par semaine
- le choix des élèves par le maître de la classe évolue au cours de l'année en fonction des besoins nouveaux.

Les APC ont lieu le soir, après 16h10. La durée d'une séance varie de 30 minutes à 1 heure, selon la capacité d'attention des enfants. Il n'y a généralement pas d'APC la première et la dernière semaine de chaque période (semaines d'organisation et d'ajustement des groupes).

Livret scolaire :

Il a été décidé en conseil des maitres, de passer à une périodicité semestrielle pour l'école élémentaire (c'était déjà le cas pour l'école maternelle).

Les activités pédagogiques :

Semaine du gout à la maternelle (brochettes de fruits frais, compote de pommes, petits légumes crus, gâteau au yaourt et morceaux de poire)

Projets EDD

St Nicolas : vendredi 9/12 après-midi, dans les conditions habituelles (invitation des parents de la maternelle, spectacle et chants présentés au Saint Nicolas).

Participation des élèves de cycle 3 et des CE2 à la cérémonie du 11 novembre.

Demandes des parents d'élèves :

- Envisager de planter des arbres aux abords de la cour de la maternelle afin d'apporter une zone d'ombre.

Les membres du conseil d'école adhèrent à ce projet qui peut être le fruit d'une collaboration entre l'école et la municipalité. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs d'Education au Développement Durable visés.

- Question sur le stationnement et la circulation devant l'école.

Il a été rappelé aux parents d'élèves que le plan de circulation et de stationnement a été modifié à la suite de la mise en place du transport scolaire par la CASC. Ce plan vise à protéger les enfants à l'entrée et à la sortie de l'école. Ainsi le bus stationne sur les zébras, dans le « U » de la place De Gaulle. De fait la circulation aux voitures est bloquée afin de réserver la zone devant l'école aux élèves et aux piétons.

Des places de stationnement sont disponibles entre le gymnase et l'ancienne mairie.

Les parents sont invités à utiliser le transport en bus scolaire, lorsqu'ils en ont la possibilité, dans un but de réduction du flux de véhicules devant l'école. Les objectifs de sécurité, ainsi que ceux de développement durable, sont prioritaires.

Il est également rappelé aux parents que le petit chemin d'accès à la cour de l'école élémentaire n'est pas un dépose minute, les manœuvres réalisés en ce lieu restent très dangereuses (marche arrière, demi-tour).

Une communication publique sera réitérée afin d'en informer les nouveaux parents d'élèves (notamment à la maternelle).

Les travaux dans l'école

Travaux réalisés :

- Enrobage devant l'école
- Enrobage de la cour de la maternelle
- Repose du toboggan éléphant
- Dotation de deux nouveaux ordinateurs afin d'utiliser les futurs VPI qui seront installés durant les vacances.

Travaux prévus :

- Installation des VPI dans les deux salles de classe de l'élémentaire (28/10)
- Installation d'un hangar à vélo dans la cour de l'école maternelle
- Installation de brise-vues pour les fenêtres orientées au sud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h45.

École Élémentaire
"A. Breille"
C. de Gaulle
57430 LE VAL DE GUÉBLANGE